RCS : TARASCON
Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00029
Numéro SIREN : 735 680 290
Nom ou dénomination : SOULEIADO

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2014 sous le numéro de dépôt 3168

P.V. DEPOT N°A 3168 DU 04 DEC. 2014

« SOULEIADO »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37.500 Euros
Siège social : TARASCON (13)
39, Rue Charles Demery
R.C.S. TARASCON 735. 680. 290.

EXTRAIT DU :

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

ET LE VINGT SIX SEPTEMBRE,

Séance ouverte à 10 heures et levée à 11 heures 30

Les Actionnaires de la Société « SOULEIADO », Société transformée en Société par Actions Simplifiée au capital de 37.500 euros, divisé en 2.500 actions de 15 euros chacune,

Se sont réunis, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et sur les autres points figurant à l'ordre du jour ci-après énoncé,

En Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, aux jour et heure sus-indiqués, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre en date du 11 septembre 2014 adressée à chaque Actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane RICHARD, représentant la Société « SRH SARL », Présidente.

Le Secrétaire est désigné en la personne de Monsieur Daniel RICHARD.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau ainsi constitué, permet de constater qu'il n'a été émis aucun vote par correspondance et que la majorité requise pour délibérer est acquise.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi, peut valablement délibérer, observation faite qu'après vérification, le quorum légal est également atteint en ce qui concerne le vote des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

.....

Il est enfin rappelé que l'Assemblée Générale a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

.....

- Pouvoirs pour dépôt et publication.

Puis sont présentés :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration (Document joint).
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée prend acte que la délégation unique du Personnel n'a fait aucune observation et qu'il n'a pas été formulé de questions par les Actionnaires.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société FIDUCIAIRE CENTREX vient à expiration ce jour,

Nomme en conséquence en cette qualité, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La Société BMD ASSOCIES SARL, Commissaire de Sociétés inscrit près la Cour d'Appel de DOUAI, dont le siège social est à MARCQ EN BAROEUL (59), 314 Boulevard Clémenceau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Régis LACROIX vient à expiration ce jour,

Nomme en conséquence en cette qualité, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Monsieur Benoît DE REU, Commissaire de Sociétés inscrit près la Cour d'Appel de DOUAI, demeurant à MARCQ EN BAROEUL (59), 314 Boulevard Clémenceau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

.....

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du bureau, après lecture.

